

Jacob Zuma à nouveau sous le coup d'une inculpation

ARIB News, 12/01/2009 – D'après Reuters et AFP, la Cour suprême d'appel sud-africaine a renversé, lundi, une décision de justice qui avait disculpé de corruption Jacob Zuma. Elle rouvre ainsi la voie à une reprise des poursuites pour corruption à l'encontre du chef de l'ANC (Congrès national africain, parti au pouvoir), toujours candidat et favori à la prochaine élection présidentielle. La Cour suprême d'appel a invalidé lundi la décision d'un magistrat de disculper de corruption le chef de l'ANC Jacob Zuma, ce qui, de fait, rétablit les accusations le visant, cela à quelques mois seulement des élections législatives.

Il reste toutefois à Zuma la possibilité de faire appel devant la Cour constitutionnelle, la plus haute instance juridique d'Afrique du Sud. La Cour suprême d'appel a estimé dans son arrêt de lundi que le juge de la Haute Cour avait commis plusieurs vices de procédure dans son arrêt du 12 septembre 2008 invalidant les accusations de fraude et de pots-de-vin visant Zuma. Le vice-président de la Cour suprême d'appel, Louis Helms, a estimé que les motifs du juge n'étaient pas valides et a donné raison au parquet général, qui avait introduit l'appel. La Cour suprême d'appel a également estimé que le juge de première instance avait "outrepassé" sa compétence en accusant l'ex-président Thabo Mbeki de s'être ingéré dans les poursuites pour corruption de son rival Jacob Zuma. Le juge avait insinué que le président d'alors, Thabo Mbeki, s'était immiscé dans le dossier visant Zuma, son adversaire au sein de l'ANC. La tempête politique soulevée par cette accusation avait accusé Mbeki à la démission et provoqué de graves dissensions au sein de l'ANC. Le ministre public a affirmé lundi qu'à la suite de la décision de la cour suprême d'appel, Zuma était de nouveau sous le coup des accusations de corruption qui le visaient jusqu'en septembre. "Nous sommes vraiment très satisfaits", a dit Tlali Tlali, porte-parole du ministre public en ajoutant : "La conséquence juridique de cette décision est que M. Zuma est toujours inculpé". Cette décision place de nouveau M. Zuma dans le collimateur de la justice à quelques mois d'élections générales, dont il doit mener la campagne pour l'ANC. Zuma, leader de l'aile gauche de l'ANC, devrait briguer la présidence de l'Afrique du Sud lors de la présidentielle qui doit, en avril, suivre les élections législatives. Le chef de l'Etat sud-africain n'est pas élu au suffrage universel direct mais par les députés. Rappel : Pour rappel, c'est l'Afrique du Sud qui conduit la médiation régionale dans le processus de paix au Burundi. Avant son limogeage en 2005 de la vice-présidence sud-africaine, Jacob ZUMA était le principal représentant de la médiation sud-africaine au Burundi.